



Carghese

CASA CUMUNA

Formulaire d'inscription à la cantine – Année scolaire 2023/2024

Sous réserve des places disponibles.

Ce document est à retourner en Mairie **IMPERATIVEMENT** avant le **31 JUILLET 2023**.
Il est également possible de le retourner par mail via l'adresse indiquée en bas de page.

ENFANT – REMPLIR UN DOCUMENT PAR ENFANT

Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Classe :

PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Profession :	Profession :
Tel :	Tel :
E-mail :	E-mail :

ADRESSE D'ENVOI DES FACTURES

Nom et prénom :
Adresse :

PERIODES ET JOURS D'INSCRIPTION (COCHER LES CASES)

Toutes les périodes scolaires sont à renseigner	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 05 septembre 2023 au 20 octobre 2023 inclus				
Du 06 novembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus				
Du 08 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus				
Du 11 mars 2024 au 26 avril 2024 inclus				
Du 13 mai 2024 au 05 juillet 2024 inclus				

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Prélèvement automatique : oui (fournir un IBAN) non

ALLERGIES

Votre enfant présente-t-il une ou plusieurs allergie(s) alimentaire(s) : Oui Non

Si oui, précisez laquelle/lesquelles :

Un PAI (protocole d'accueil individualisé) est-il mis en place ? Oui Non

Dans l'affirmative, merci de nous fournir, obligatoirement, une copie du protocole ainsi qu'une trousse d'urgence comprenant les médicaments nécessaires.

DIVERS

Repas sans porc : Oui Non

Acceptez-vous d'être contacté(e) :

Par sms : Oui Non / Par e-mail : Oui Non

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

1 - Les inscriptions sont prises en compte pour toute l'année scolaire. Les modifications en cours d'année doivent être exceptionnelles et se faire via un nouveau bulletin d'inscription qui doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date d'effet de la modification souhaitée. A cet effet, les bulletins sont à retirer à la Mairie ou via notre site Internet www.cargese.corsica, rubrique mes démarches > école et cantine > la cantine > téléchargements.

2 - Le paiement se fait soit par **prélèvement bancaire**, soit par **télépaiement**, soit par **chèque**. Le formulaire de mandat de prélèvement SEPA est disponible sur demande à la Mairie. Les chèques sont libellés à l'ordre du Trésor Public et adressés au **SGC d'Ajaccio, Immeuble Diamant 1, Avenue Eugène Macchini, BP114, 20177 AJACCIO Cedex 1**.

3 - En cas d'absence de paiement à la date fixée ou d'indiscipline grave ou récurrente de l'enfant, la Mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement ce dernier. Il est demandé aux parents d'informer la Mairie de toute absence de leur(s) enfant(s). Aucune absence de l'enfant signalée moins d'une semaine avant sa prise d'effet ne donnera lieu à remboursement.

Signature(s) du/des parent(s) précédée(s) de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire de Cargèse – service de la cantine - Rue Marbeuf - BP n°1 - 20130 CARGESE
☎ : 04 95 27 22 12 / Adresse mail : t.serpaggi@cargese.corsica Site Internet : www.cargese.corsica